

COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. : 09/CRAT A.859-AN
AB

Le 17 décembre 2009

Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique pour un dépôt de produits pétroliers à Tertre (SAINT- GHISLAIN)

Conformément à l'article R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er}, § 1^{er}, alinéa 2 du CWATUP ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Construction et exploitation d'un dépôt de produits pétroliers d'une capacité de 155 000 m ³
<u>Demande</u> :	Permis unique
<u>Localisation</u> :	Route de Wallonie à Tertre, en bordure du Canal Nimy - Blaton - Péronnes
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Demandeur</u> :	Hainaut Tanking
<u>Auteur de l'étude</u> :	Incitec, Basècles
<u>Autorité compétente</u> :	Collège communal de Saint-Ghislain
<u>Date de réception du dossier</u> :	17 novembre 2009

2. AVIS

2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er} du CWATUP

La CRAT remet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle relève d'une part, que l'implantation d'un tel stockage est stratégique pour la Wallonie et d'autre part, que la localisation paraît tout à fait appropriée, le terrain étant situé en zone d'activité économique industrielle et en bordure du Canal Nimy-Blaton-Péronnes, ce qui permet un approvisionnement par voie fluviale.

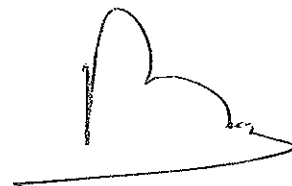
De plus, les installations ne paraissent pas, au regard de l'étude et des explications du bureau d'étude, induire des risques pour les habitations localisées de l'autre côté du canal (périmètre SEVESO).

Elle insiste toutefois sur la mise en place d'un écran végétal adapté à la hauteur des cuves en vue de minimiser l'impact paysager depuis le quartier des Sartiaux. Ce rideau végétal sera implanté de telle manière à respecter les normes de sécurité incendie et en évitant d'hypothéquer le développement futur des terrains situés en bordure du canal.

2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle apprécie également la clarté du résumé non technique.



Philippe BARRAS,
Président